



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	13
votants	19

Le lundi 4 décembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

DELIBERATION N° 198/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Colette BENOUAHAB.

OBJET :

Abrogation de la délibération n° 118/2023 relative à la demande de subventions pour la 2^{ème} tranche des travaux de restauration de la chapelle Sainte Catherine et approbation du nouveau plan de financement

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Marie-Lou ALLAVENA, Karine BOETTI à Isabelle SAUVE, Francis FRECOURT à Audrey ROSSI, Renaud LEFEBVRE à Paul REY, Jean-Louis TAYLOR à Sébastien OLHARAN, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'abroger la délibération n° 118/2023 du 14 juin 2023 afin de procéder à la rectification du montant relatif à la 2^{ème} tranche des travaux de restauration de la chapelle Sainte Catherine.

Le montant total de la 2^{ème} tranche des travaux est de 457 046,35 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide de la DRAC à hauteur de 40% du montant total de la tranche ferme (130 095,94 € HT) et à hauteur de 40% du montant total de la tranche optionnelle (52 722,60 € HT), et l'aide du Département à hauteur de 60% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

ABROGE la délibération n° 117/2023 du 14 juin 2023.

APPROUVE la demande de subventions à la DRAC et au Département.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

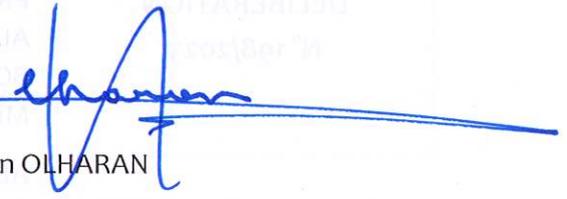
Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

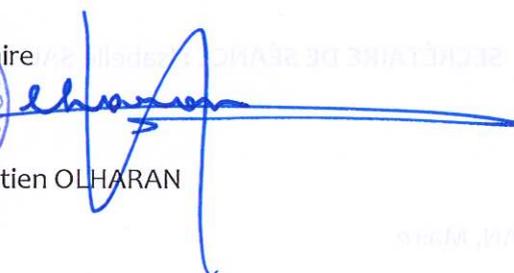

Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le


Le Maire

Sébastien OLHARAN

Ville de
Breil sur RoyaPLAN DE FINANCEMENTOBJET : RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINTE CATHERINE – TRANCHE 2**DEPENSE :**

Montant 457 046,35 € HT

RECETTES :

ÉTAT (DRAC) 40% de 325 239,84 € (Tranche ferme) 130 095,94 €
ÉTAT (DRAC) 40% de 131 806,51 € (Tranche Optionnelle) 52 722,60 €
DEPARTEMENT 60% du montant total HT 274 227,81 €
(Dans le cadre des aides à la conservation des patrimoines civil et religieux)

TOTAL TTC : 548 455,62 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 04/12/2023



Le Maire,

Sébastien OLHARAN